

Arrêté n° 57D/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR CLAUDE DELANNE CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LATOUR BAS ELNE,
VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,
VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Claude DELANNE en qualité de Conseiller Municipal en date du 21 mars 2026

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité des services publics, il est nécessaire de déléguer à Monsieur Claude DELANNE, conseiller Municipal, un certain nombre d'attributions.

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et responsabilité du Maire, Monsieur Claude DELANNE Conseiller Municipal, est délégué à la sécurité et aux affaires militaires.

Article 2 : Monsieur Claude DELANNE assurera, conformément à l'article 1 du présent arrêté les fonctions et missions relatives aux questions liées :

- Aux déplacements urbains et à la sécurité,
- Programme vidéo surveillance
- Élaboration d'un plan de circulation, de stationnement,
- Relations avec la police municipale mutualisée, sécurité scolaire, sécurité routière
- Relations avec la défense nationale.
- Commission de sécurité ERP
- Plan communal de sauvegarde

Article 3 : Délégation est également donnée et conformément à l'article 1 du présent arrêté à Monsieur Claude DELANNE Conseiller Municipal, à l'effet de signer tous courriers ou pièces relevant des domaines délégués.

Article 4 : Les délégations de fonctions et de signatures s'exercent à compter du 23 mars 2026 date d'élection et de l'installation de Monsieur Claude DELANNE en qualité de Conseiller Municipal.

Article 5 : La signature par Monsieur Claude DELANNE des pièces et actes désignées à l'article 3 devra être précédée de la formule suivante :

Par délégation du Maire
Claude DELANNE
Délégué à la sécurité et aux affaires militaires

Article 6 : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes décisions prises et actes signés à ce titre.

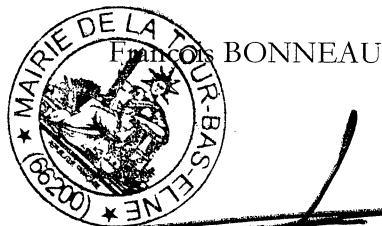
Article 7 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera remis à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,
- Monsieur le Sous-Préfet de Céret
- Brigade de gendarmerie de Saint Cyprien
- Police Municipal Mutualisée Alenya Saint Cyprien Latour Bas Elne
- LE Centre de Gestion Comptable d'Argeles sur mer
- Monsieur Claude DELANNE

Fait à Latour Bas Elne, le 23 mars 2026

Le Maire,



Spécimen de signature
Claude DELANNE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a loop and a horizontal stroke.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication
- Affiché en mairie le 24 mars 2026